

Madame le Maire annonce enfin que les tableaux du chœur de la basilique Sainte-Anne sont classés au titre des Monuments Historiques sur la liste du 5 décembre 1908. À ce titre, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation régionale des Monuments Historiques, pour l'année 2020, une subvention d'un montant égal à 40% du montant hors taxe des travaux prévus, soit 13 306,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

CONSIDÈRE, qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés en matière de conservation et de restauration de l'ancienne cathédrale Sainte-Anne, premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville.

CONFIRME, la décision de procéder à la préparation et au transport des neuf tableaux des peintres Delpech, qui ornaient le chœur depuis le XVIII^e siècle.

DIT, que la dépense est financée par les crédits reportés inscrits à l'article 2161, de l'opération 1200 (investissement pour l'ancienne cathédrale Sainte-Anne), de l'exercice budgétaire 2020.

AUTORISE, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 13 306,40 € pour la conservation et le transport des tableaux.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**